Réfugiez-vous auprès d’Allah contre une épreuve épuisante, un malheur affligeant, contre le mauvais destin et contre la réjouissance de vos ennemis.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Réfugiez-vous auprès d’Allah contre une épreuve épuisante, un malheur affligeant, contre le mauvais destin et contre la réjouissance de vos ennemis. » Et dans une version, Sufyân a dit : « Je ne suis pas sûr, mais je crains d’en avoir ajoutée une. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith fait partie des paroles concises et riches de sens. En effet, le Prophète (sur lui la paix et le salut) implore la protection d’Allah contre quatre choses qui, si l’individu en est protégé, laisseront sa vie terrestre et sa vie future préservées, ce qui constitue le grand succès et la grande réussite. Les paroles concises et riches de sens sont, quant à elles, celles qui contiennent de très nombreux sens tout en étant composées de quelques mots. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a donc demandé à être protégé de quatre choses qui sont : Une épreuve épuisante : c’est-à-dire une épreuve difficile, qui fatigue l’individu, qu’Allah nous en préserve. En effet, lorsque l’être humain traverse une épreuve trop difficile, il risque de se lasser et de se plaindre du Décret divin. Ce qui causerait sa perte ici-bas et dans l’au-delà ; Un malheur affligeant : c’est-à-dire : connaître un malheur, quel qu’il soit, et surtout le malheur dans l’au-delà, puisque celui-ci n’est suivi d’aucun bonheur, à la différence du malheur en ce bas monde dont les jours s’alternent : un jour de réjouissance succédant à un jour de tristesse, et vice-versa ; Le mauvais destin : c’est-à-dire : le mal qui peut nous être destiné et qui afflige l’individu. Ceci est général et concerne aussi bien les choses de la vie terrestre, comme : les biens, les enfants, l’épouse, la santé, etc. que les choses de la vie future et de la Résurrection. Ici, le mot : Destin, désigne en fait ce qui est destiné, car le Destin et la Prédestinée d’Allah sont foncièrement bons, comme disait le Prophète (sur lui la paix et le salut) : « ...et le mal ne T’est pas attribué ni ne Te revient. » ; La réjouissance des ennemis : Parmi les choses qui peuvent affecter l’individu, il y a le fait de voir ses ennemis se réjouir de son malheur. De même, et en réalité, les ennemis du musulman ne sont autres que les mécréants, qui se réjouissent de la façon dont les musulmans se disputent et s’entre-tuent ainsi que de leur avilissement. Les ennemis de la Religion sont donc les premiers concernés par ce hadith tandis que les ennemis dont l’inimitié ne tourne qu'autour de ce bas monde n'y sont concernés que de façon secondaire. En outre, celui qui invoque doit avoir une éminente intention, en visant d’abord les ennemis de la Religion puis, seulement ensuite, ses ennemis parmi les musulmans. Et nous demandons à Allah de réconcilier les musulmans.